

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels
Belgium

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

18.492

Date du contrôle:

26/12/2022

Lieu du contrôle:**Agent-visiteur:**

Toni Arnould

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

V1 27/12/2022 00:03:48

Prochaine visite avant le:

26/12/2023

Données générales

Adresse de l'installation	Place Chapelle 16 Namur 5002
Type de locaux	Maison
Propriétaire, gestionnaire ou exploitant	Baclain
Adresse du propriétaire	Place Chapelle 16 Namur 5002
Installateur	

Données du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	33767400
Code EAN	NC
Liaison compteur-tableau	VFVB 4X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40 A 2P

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
NOK	OK	avant 81	après 81
Description de l'installation	1 DIFF 300MA 40A 4P 5 DIS A BROCHE 16A 8 DIS A BROCHE 20A 1 DIS A BROCHE 10A		
Nombre de tableaux	1		
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A		
Test BP du DDR	OK		
ΔI_n	OK		
Contrôle de l'état	NOK		
Matériel fixe	OK		
Protection contre les contacts directs	NOK		
Protection contre les contacts indirects	NOK		
Protection contre les surintensités	OK		
Prise de terre	Autre		
Résistance de terre (Ω)	0		
Isolement ($M\Omega$)	1		

Remarques

+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be http://www.atlascontrole.be TVA: BE0732536476

Atlas Controle
 Chaussée De La Hulpe 181 box 1
 1170 Brussels
 Belgium

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 :C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

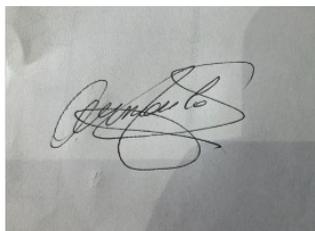


Tableau 1

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2; L3: 3.1.2.

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels
Belgium

Libellé	Paragraphe
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
L'accessibilité du tableau est à améliorer.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.; L3: 5.2.2.; 5.2.10.4.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	